

Département du Nord - Arrondissement de Lille – Métropole Européenne de Lille

VILLE DE NEUVILLE EN FERRAIN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 19 octobre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 33 Date de la convocation à la réunion : vendredi 13 octobre 2023 Secrétaire de séance : Madame Camille VYNCKIER-LOBROS

L'An deux mil vingt-trois, le dix-neuf octobre à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain RIME, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins trois jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

<u>Présents</u>: (25) Monsieur Alain RIME, Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE, Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS, Madame Marylène HEYE, Monsieur Thierry VANELSLANDE, Madame Sylvie DELPLANQUE, Monsieur Jimmy COUPÉ, Madame Maria-Pilar DESRUMEAUX, Monsieur Laurent DEGRYSE, Madame Apolline ARQUIER, Monsieur Éric DOCQUIER, Madame Lilliane DENYS, Monsieur Gérard REMACLE, Madame Claudine HEYMAN, Monsieur Luc LECRU, Monsieur Philippe SIX, Madame Emmanuelle VANDOORNE, Monsieur Jérôme LEMAY, Madame Sophie BELE, Madame Aurélie LAPERE, Monsieur Antoine MEESCHAERT, Madame Coralie PERIER, Monsieur Robin DELPLANQUE, Madame Camille VYNCKIER-LOBROS, Monsieur Gautier MIGNOT(arrivé à 19h10).

Excusé(s) ou Absent(s): (8) Madame le Maire (pouvoir donné à Alain RIME), Monsieur Marc DUFOUR (pouvoir donné à Thierry VANELSLANDE), Madame Isabelle VERBEKE (pouvoir à Laurent DEGRYSE), Madame Sophie CANTON (pouvoir donné à Sophie BELE), Madame Anne VÉRISSIMO (pouvoir donné à Jérôme LEMAY), Monsieur Julien DEWAELE (pouvoir donné à Robin DELPLANQUE), Madame Sandra VANELSLANDE (pouvoir donné à Camille VYNCKIER-LOBROS), Monsieur Clément VERRAEST (pouvoir donné à Claudine HEYMAN).

2 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB) 2024.

Rapport de Monsieur Alain RIME, premier adjoint au maire chargé du budget, des finances, de la mutualisation, de la restauration et de la démocratie participative :

Vu en commission générale le lundi 9 octobre 2023.

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2312-1 et D. 2312-3 relatifs à la forme et au contenu du débat d'orientation budgétaire.
- Considérant dès lors que dans les communes de plus de 10 000 habitants, l'exécutif local doit présenter à son organe délibérant un rapport sur :
 - les orientations budgétaires,
 - les engagements pluriannuels,
 - la structure et la gestion de la dette,
 - la structure et l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs, ainsi que la durée effective du temps de travail dans la commune.

- Considérant le contenu du rapport produit sur les orientations budgétaires de la commune de Neuville-en-Ferrain pour 2024 présenté au conseil municipal et annexé à la présente délibération, document constitutif de la première étape du cycle de préparation budgétaire.

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte de la tenue du débat sur ce rapport et d'exprimer son vote quant à l'adoption de celui-ci.

Ouï l'exposé de Monsieur Alain RIME, le Conseil Municipal a pris acte de la présentation.

ADOPTE

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations

Envoi on Préfact : a le

2 6 OCT. 2023

NEUVILLE EN FERRAIN

Par délégation du Maire,

Alain RIME



✓I - Le cadre du Débat d'orientation budgétaire

✓ II - Le calendrier prévisionnel de préparation budgétaire

✓ III - Quelques indicateurs macroéconomiques

✓IV – La prospective financière 2022-2026

- ✓IV-i La prospective de fonctionnement
- VIV-ii Le PPI 2022-2026
- ✓IV-iii Le financement du PPI
- ✓IV-iv Le financement du PPI (suite) : Typologie et évolution de l'endettement.

√V - La section de fonctionnement

- √V-i L'évolution des dépenses et recettes de la commune jusqu'en 2022
- √V-ii L'évolution des recettes
- √V-iii L'évolution des produits fiscaux
- √V-iv L'évolution des dépenses
- √V-v Les frais de personnel
- √V-vi Les indemnités et frais de formation des élus.
- √V-vii La perspective pour 2024

✓VI - La section d'investissement

- √VI-i Synthèse
- √VI-ii La dette par habitant
- ✓VI-iii La capacité de désendettement

✓VII - Synthèse des orientations proposées



I - Le cadre du Débat d'orientation budgétaire

L'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) impose aux communes de 3 500 habitants et plus l'organisation d'un débat au sein du conseil municipal sur les orientations générales du budget à l'intérieur d'une période de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

L'article 107 de la loi NOTRe promulguée en 2015, complétée par le décret N° 2016-841 de juin 2016 ont précisé la forme et le contenu de ce débat. Ainsi, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette doit être présenté et pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport comprend également des informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel, et à la durée effective du travail.

De plus, l'article 13 de la loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour 2018-2022 contient de nouvelles règles. Doivent désormais être présentés les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement annuel.

- Phase préalable et indispensable au vote du budget primitif 2024 qui interviendra le 14 décembre 2023.
- La présentation de ce rapport donne lieu à débat, dont il sera pris acte dans une délibération spécifique.



II - Le calendrier prévisionnel de préparation budgétaire

- ✓ Rencontres avec les services entre le 11 et le 22 septembre 2023.
- ✓ Réunion de la commission générale le 9 octobre 2023.
- ✓ Présentation des orientations lors du débat en conseil du 19 octobre 2023.
- ✓ Séminaire des élus du groupe majoritaire le 13 novembre 2023.
- ✓ Arbitrage des subventions aux associations en séminaire le 27 novembre 2023.
- ✓ Présentation du projet de BP 2024 en commission générale le 4 décembre 2023.
- ✓Adoption du BP 2024 lors du conseil du 14 décembre 2023.



III-i - Quelques indicateurs macroéconomiques

- ✓ Un contexte international peu favorable :
 - La croissance mondiale est stable en 2024,
 - L'inflation mondiale baisse mais reste élevée,
 - Les politiques monétaires sont restrictives avec des taux d'intérêts élevés.
- ✓ USA : baisse de la croissance,
- √ Chine : crise immobilière et crise de l'emploi, augmentation de l'épargne,
- ✓ Europe : baisse de la croissance et augmentation des taux de crédits (crise de l'immobilier),
- ✓ Tensions géopolitiques en Ukraine,
- ✓ Prix du pétrole en augmentation,
- ✓ Risque sanitaire toujours présent.



III-ii – Quelques indicateurs macroéconomiques

✓ Les objectifs du PLF 2024 : Lutter contre l'inflation, diminuer le déficit public, investir (transition écologique).

Projet de Loi de Finances 2024	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Croissance PIB %	2,7%	1,0%	1,4%			1,8%
Inflation %	5,2%	4,9%	2,6%	2,0%	1,75%	1,75%
Déficit public en % PIB	-4,8%	-4,9%	-4,4%			-2,7%
Dépense publique en % PIB	57,7%	55,9%	55,3%			
Dette en % PIB	111,8%	109,7%	109,7%			108,1%

✓ Avis du Haut Conseil des Finances Publiques sur le PLF 2024

- Croissance 1,4%: prévision élevée (OCDE 1,2%, économistes 0,8%, Banque de France 0,9%)
- ➤ Inflation 2,6% : plausible
- Déficit -4,4% : prévision optimiste/surestimée.
- La charge de l'intérêt de la dette deviendra le 1er budget de l'Etat (30 milliards en 2021, 57 en 2024 et 84 en 2027)
- Nécessité de faire des économies et de réduire drastiquement les dépenses.



III-iii – Quelques indicateurs macroéconomiques (suite)

✓ Les économies :

- Sortie progressive des boucliers énergie : 15 milliards d'€,
- Fin des aides exceptionnelles aux entreprises : 4 milliards d'€,
- Sortie du plan de relance : 3 milliards d'€.

✓ Les dépenses nouvelles :

- Lois de programmation ARMEE POLICE JUSTICE : + 4 milliards d'€,
- ➤ Transition écologique (40 milliards d'€): + 7 milliards d'€,
- Education et formation : + 5,5 milliards d'€.

✓ La protection des Français : 25 milliards d'€

- Indexation des prestations sociales et minimas sociaux : 4,5 milliards d'€,
- Indexation des retraites : 14 milliards d'€,
- Indexation du niveau du barème de l'impôt sur le revenu : 6 milliards d'€.



III-iv - Quelques indicateurs macroéconomiques (suite)

- ✓ PLF 2024 et collectivités locales :
 - Augmentation de la DGF de 220 millions d'€ (100 millions de DSR, 90 millions de DSU et 30 millions de dotation d'intercommunalité),
 - Fonds vert : 2,5 milliards d'€ dont 0,5 milliards pour les écoles,
 - FCTVA : prise en charge des dépenses d'aménagement des terrains,
 - Titres sécurisés : augmentation de 52 à 100 millions d'€,
 - Valorisation des aménités rurales.



IV – La prospective financière 2022-2026

IV-i – La prospective de fonctionnement :

L'augmentation de l'inflation, du prix de l'énergie et des matières premières a entrainé une augmentation de nos dépenses de fonctionnement (frais de personnel, coûts de l'énergie et de l'alimentation, coûts des matériaux, ...) avec pour conséquence une réduction considérable de notre épargne nécessitant de revoir nos projets d'investissement.

Année	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Epargne brute	1 393 400	1 322 000	623 114	555 614	591 288	476 310
Evolution N/N-1	-8,99%	-5,12%	-52,87%	-10,83%	6,42%	-19,45%

Nos projets d'investissement nécessitent de puiser dans la cagnotte et d'augmenter le recours à l'emprunt.



IV - La prospective financière 2022-2026

IV-ii - Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2022-2026

- Le PPI 2022-2026 donne la priorité à la rénovation de la ferme du Vert Bois et aux investissements récurrents. La rénovation de la salle Malraux a été reportée. L'amélioration des coûts de l'énergie permet d'entrevoir l'extension de l'Hôtel de Ville.
- La priorité reste la mise en œuvre du projet politique.
- ✓ L'objectif fixé est revu à 12,8 millions d'euros de propositions nouvelles d'investissements de 2022 à 2026 :
- 7,3 millions pour le projet Ferme du Vert Bois,
- 1,25 millions pour l'extension de l'Hôtel de Ville,
- 4,25 millions pour les autres investissements.



IV – La prospective financière 2022-2026

IV-iii Le financement du PPI:

Il s'appuiera sur les éléments suivants :

- ✓ Des dossiers de demande de subventions d'équipement à constituer, notamment auprès de l'Etat (DETR, DSIL et Fonds vert), de la Région, du Département et de la MEL (fonds de concours) ainsi que du fonds de dotation « Bien vivre à Neuville-en-Ferrain ».
- ✓ La commune a missionné un cabinet de recherche de financements publics et privés pour le projet du Vert Bois avec notamment la création d'un fonds de dotation.
- ✓ Le recours à l'emprunt est estimé à 4 millions d'euros sur la période 2022-2026.



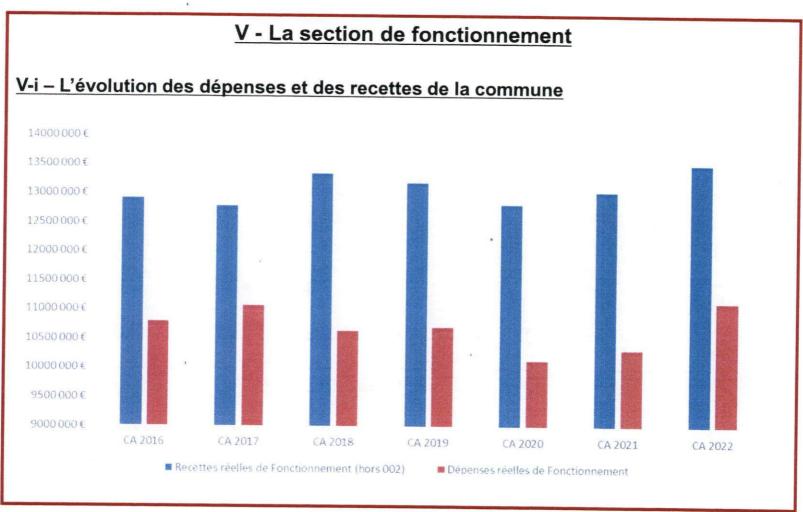
IV - La prospective financière 2022-2026

IV-iv Le financement du PPI : Typologie et évolution de l'endettement

La dette est composée de 15 emprunts à taux fixe.

ANNÉE	EMPRUNT NOUVEAU	AMORTISSEMENT	ENCOURS DE DETTE
2019	•	823 977	9 527 620
2020	-	803 187	8 724 433
2021		812 832	7 911 602
2022	ts.	758 292	7 153 310
2023	• •	755 020	6 398 290
2024	2 000 000	876 117	7 619 045
2025	2 000 000	955 949	8 742 928
2026	100	928 915	7 786 980
TOTAL	4 000 000		







V-ii - L'évolution des recettes

- ✓ Pas d'augmentation des taux de fiscalité directe locale (la taxe sur le foncier bâti a été baissée de 1% en 2018, 2019 et 2020).
- ✓ Une évolution des bases fiscales globalement estimée à +3%.
- ✓ Depuis 2023, la taxe d'habitation ne concerne plus que les résidences secondaires.
- ✓ Une Dotation globale de fonctionnement stabilisée, estimée à 30 000€ pour 2024.
- ✓ L'absence d'excédent de fonctionnement à reprendre au BP 2024 dans l'attente du vote du compte administratif 2023.
- ✓ L'évolution des tarifs pourra suivre l'évolution du taux de l'inflation.



V - La section de fonctionnement

V-iii – L'évolution des produits fiscaux

PREMIERE ESTIMATION DES BASES ET PRODUITS FISCAUX POUR 2024 HYPOTHESE DE TRAVAIL SANS HAUSSE DES TAUX (base état 1259)

TAXES	TAUX 2024	PRODUIT ATTENDU 2022	PRODUIT ATTENDU 2023	PREVISION 2024	EVOLUTION EN VALEUR ABSOLUE
Hypothèse d'une augr	mentation	moyenne de:	s bases de 3 °	% en 2024	
TAXE D'HABITATION	22,66%	21 355	21 093	21 726	633
TAXE FONCIERE / PROPRIETES BATIES	53,96%	6 372 136	6 652 728	6 852 310	199 582
TAXE FONCIERE / PROPR. NON-BATIES	48,38%	17 175	16 207	16 693	486
			-414 860		
APPLICATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR	_	-397 136	-414 000	-427 306	-12 446

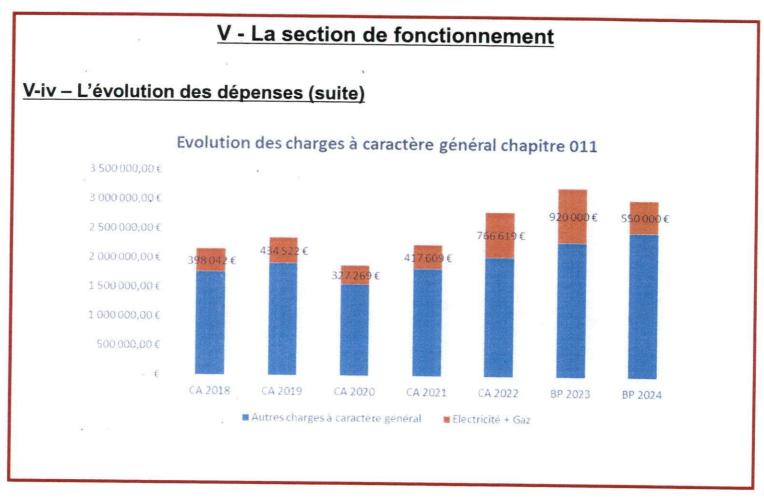


V - La section de fonctionnement

V-iv – L'évolution des dépenses

- ✓ Augmentation de la masse salariale autour de 8 millions d'euros.
- ✓ Augmentation des charges à caractère général liée au contexte inflationniste et amélioration des coûts de l'énergie.
- ✓ Augmentation des crédits de subventions aux associations pour satisfaire aux critères des clubs sportifs.
- ✓ Augmentation des actions en faveur du logement social.
- ✓ Augmentation de la subvention au CCAS notamment pour permettre des travaux d'investissement à la bibliothèque.
- ✓ Réduction des intérêts de la dette 32 727€, soit -10,40%.

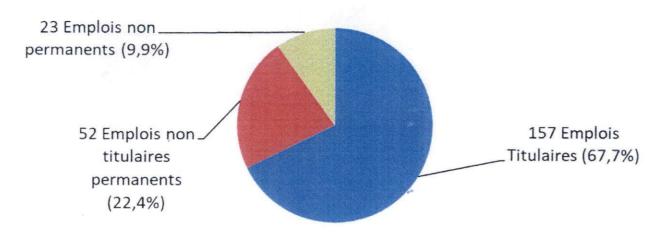






V-v - Les frais de personnel

Structure des effectifs



Au 31/12/2022 (tableau des effectifs)	Nombre de postes pourvus		
Titulaires	157		
Non titulaires permanents	52		
Emplois non permanents	23		
Total	232		

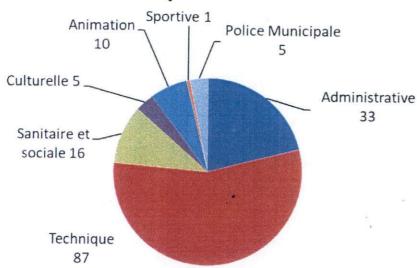
Les départs en retraite	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
- confirmés	10	6	8	8	8	3	0
- potentiels							5

Chaque départ fera l'objet d'une étude afin de déterminer si l'agent doit être remplacé ou si une réorganisation peut être opérée sans remplacement

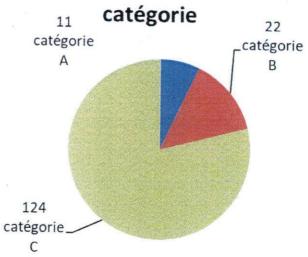


V-v - Les frais de personnel

La répartition des fonctionnaires par filière



La répartition des fonctionnaires par

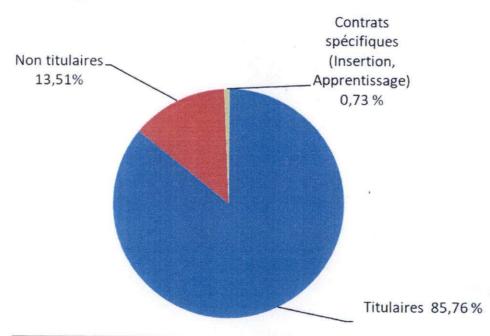


- ✓ Le nombre de titulaires a augmenté de 144 à 157 entre fin 2021 et fin 2022 de la façon suivante : + 9 postes en filière technique, 2 postes en filière sanitaire et sociale, + 2 postes en filière animation et + 4 poste en filière Police Municipale.
- ✓ A fin 2023, le nombre de titulaires est estimé à 153, soit une baisse de 4 postes.



V-v – Les frais de personnel

Répartition des rémunérations brutes

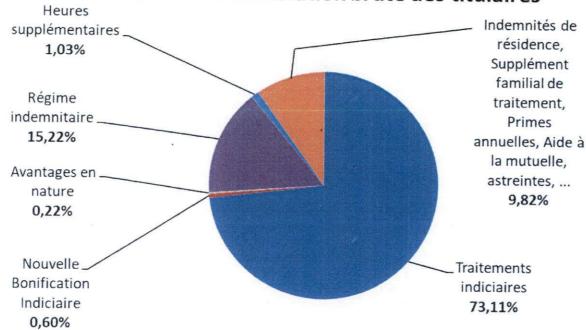


Année 2022 (données du compte administratif)	Rémunérations brutes 2022
Titulaires	4 278 478 €
Non titulaires	674 033€
Contrats spécifiques (Insertion, Apprentissage)	36 376€
Total	4 988 887€



V-v - Les frais de personnel

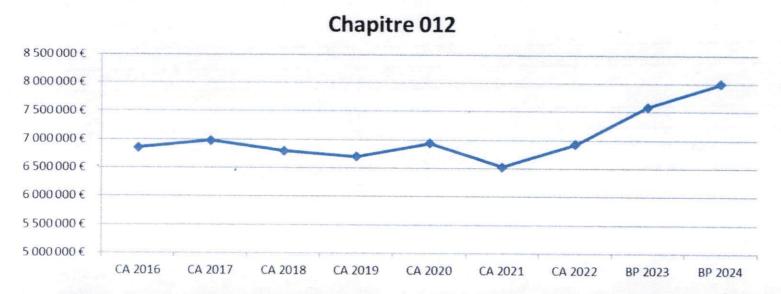
Zoom sur la rémunération brute des titulaires



- ✓ La durée effective du temps de travail dans la collectivité est de 1 607 heures. Les agents sont annualisés, le temps de travail est géré pour la majeure partie par une badgeuse.
- ✓ La délibération N° 6 du 11 juin 2021 relative au temps de travail (fin des régimes dérogatoiressuppression des jours d'ancienneté et du mois du Maire – mise en œuvre des jours de fractionnement – actualisation des autorisations spéciales d'absence) est venue préciser les conditions de mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2022.
- Les heures supplémentaires payées augmentent mais restent maîtrisées.







- ✓ Augmentation de la masse salariale autour des 8 millions d'euros, prenant en compte les augmentations notamment liées :
- aux revalorisations des rémunérations (cf. notamment conséquences des revalorisations du SMIC et du point d'indice en 2023 et attribution de 5 points supplémentaires en 2024),
 - au développement de la Police Municipale,
 - au GVT (Glissement, vieillesse, technicité),
 - aux besoins de remplacement (maladie, maternité, retraite, disponibilité).



V-vi - Les indemnités et frais de formation des élus

Obligation nouvelle de communiquer aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune un état relatif aux indemnités perçues par les élus. Tous les élus ont reçu un état nominatif détaillé.

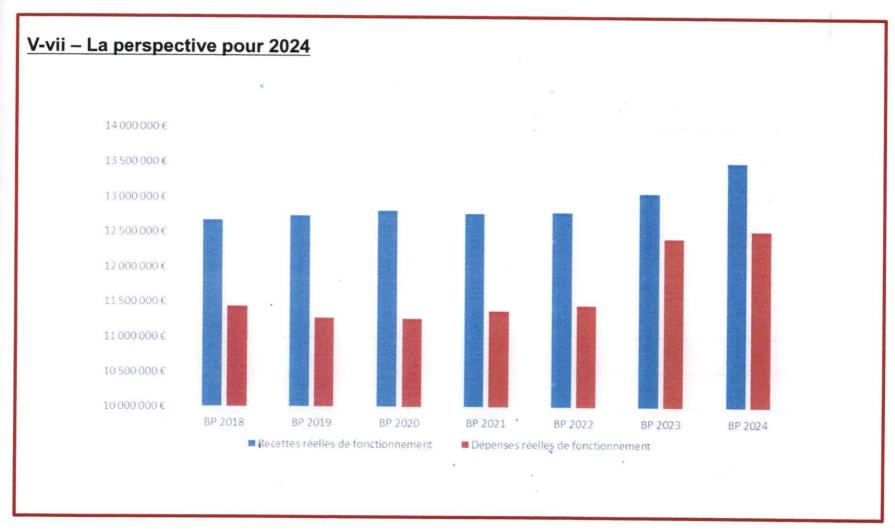
Références:

- Article L. 2123-24-1-1 du CGCT;
- Précisions de la DGCL du 20 novembre 2020 (page 42 du statut de l'élu de l'AMF)

Fonction de l'élu	Etat annuel des indemnités des élus municipaux – Année 2022						
	Indemnités de fonction	Remboursements de frais en € (kilométriques, renas	Avantages en nature en € (véhicule, logement, …)				
Maire	30 868,20 €	454,98 €					
Adjoint	6 249,54 €	AND THE PARTY OF T					
Conseiller délégué							
Conseiller	2 421,90 €						

✓ Le montant minimum des frais de formation ne peut être inférieur à 2% du montant total des indemnités.





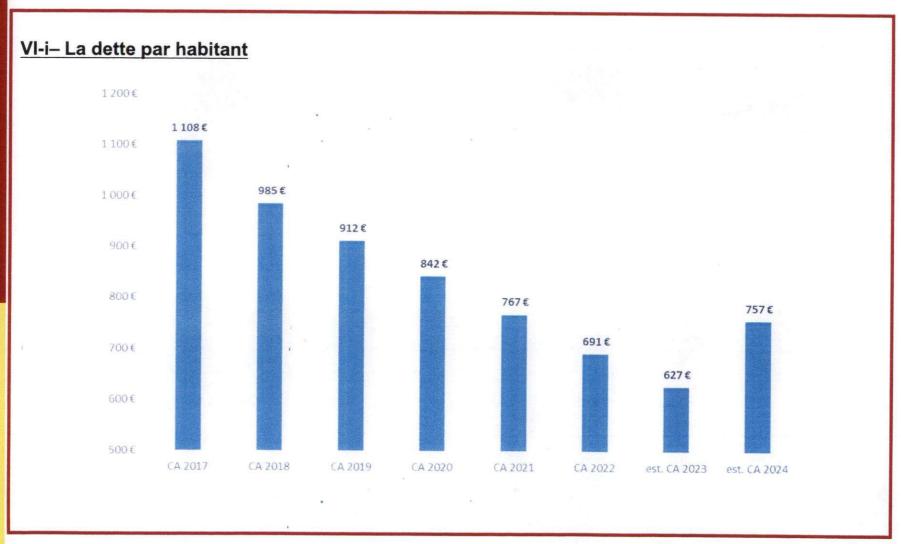


VI - La section d'investissement

VI-i- Synthèse:

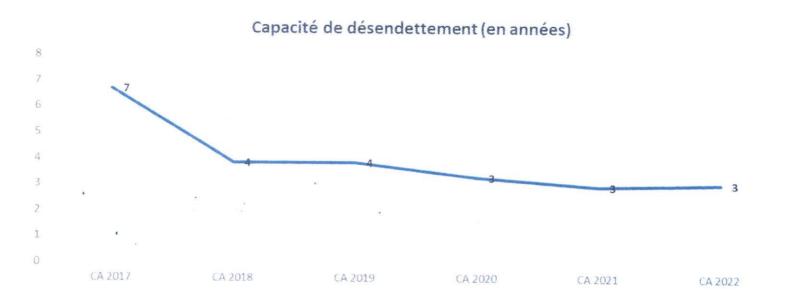
- ✓Un capital de dette de 779 246€ pour 2024.
- ✓ Des dotations aux amortissements estimées à 600 000 €.
- ✓ Des recettes au titre du FCTVA estimées à 200 000 €.
- √L'objectif d'un prélèvement d'environ 200 000 €.
- ✓Un emprunt d'un montant estimé à un maximum de 2 000 000 euros.
- ✓ Pour 2024, 4,85 millions de propositions nouvelles pourront être inscrits en 1ère phase dès le vote du BP, avec la perspective d'augmenter cette somme à près de 5 millions d'euros en 2ème phase lors de la reprise des résultats 2023 :
- Cadre de vie : 4 595 000€ (dont 3 440 000 € pour la ferme du vert bois)
- Autres dépenses d'investissement : 405 000 € pour les autres services.







VI-iii- La capacité de désendettement



✓ L'objectif pour l'avenir est de maintenir la capacité de désendettement de la commune inférieure à 8 ans et ainsi respecter la « règle d'or » sous les 12 ans et ne pas entrer dans la zone d'alerte entre 8 et 12 ans.



VII - En résumé les orientations pour 2024

- Un contexte macro-économique moins défavorable.
- ✓ L'inflation a réduit notre autofinancement.
- ✓ Les économies d'énergie restent indispensables et justifient une réflexion sur notre autonomie énergétique.
- ✓ Des prévisions d'investissement majeures, d'une enveloppe inégalée de 5 millions d'euros (rénovation de la ferme du Vert Bois et extension de l'Hôtel de Ville).
- Recours à l'emprunt après 7 années d'investissements autofinancés et subventionnés.
- Respect de l'engagement de ne pas augmenter les taux de la fiscalité directe locale.
- Etude de toutes les pistes possibles pour identifier de nouvelles recettes et sources de financements.



MERCI DE VOTRE ATTENTION!